

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 18265

présenté par
M. Pajot
-----**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régimes spéciaux dans leur grande majorité correspondent à des situations spécifiques qui s'opposent à une uniformisation au sein d'un système universel.